

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

43

en exercice : 48

présents : 45

pouvoirs : 3

votants : 48

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Nouelles au Landreau,
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, président par intérim,
Date de la convocation : 4 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN (pouvoir de Mr COIGNET) LUCAS BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD BALEYDIER JOUNIER
AGASSE MARCHAIS J.M. SERISIER MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON LEGOUT BUZONIE
MMES BRAUD (pouvoir de Mme BABIN) LERAY MENARD CHOBLET HOUSSIN MEILLERAI-PAGEAUD VIVANT
DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU MOSTEAU GILBERT ARBERT TESSERAU CHARRIER LE POTTIER (pouvoir
de Mme PEROCHEAU) LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MMES BABIN PEROCHEAU et Mr COIGNET

Est nommé secrétaire de séance : Christelle BRAUD

Election du quatrième Vice-Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, portant fusion des communautés de
communes Loire-Divatte et de Vallet au 1^{er} janvier 2017, pour créer la Communauté de Communes
Sèvre et Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-
41-3,

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus
successivement au scrutin uninominal,

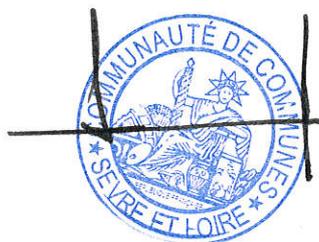
Le Conseil Communautaire :

- **PROCLAME** Mr Jean TEURNIER, conseiller communautaire, élu 4^{ème} Vice-Président de la communauté de Communes Sèvre et Loire et le déclare installé.

Fait à Vallet, le 11 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

13 JAN. 2017

de son affichage le

17 JAN. 2017